

1. Préliminaire

La Commission de pilotage du système éducatif, instituée par décret du 27 mars 2002, compte un peu plus de quatre ans de fonctionnement.

Au cours de l'année civile écoulée, elle a tenu huit réunions, au cours desquelles la plupart des missions qui lui ont été confiées par les décrets ont été abordées. Ses travaux au cours de l'année 2006 ont été planifiés en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement ainsi que des demandes d'avis de la Ministre-Présidente.

Il faut enfin rappeler que pour pouvoir assurer pleinement ses missions la Commission doit pouvoir s'appuyer sur un certain nombre d'instruments de mesure (base de données statistiques, système cohérent d'indicateurs...) et de structures nouvelles (Inspection Interréseaux...) qui ne sont pas encore tous mis en place.

2. Activités de la Commission de pilotage en fonction des missions qui lui sont assignées par le décret "pilotage" et les décrets sur la formation en cours de carrière.

a) *Accompagner les réformes pédagogiques et œuvrer à leur réalisation;*

La Ministre-présidente a sollicité la Commission de pilotage pour qu'elle formule des avis sur une série de points en lien avec le Contrat pour l'école :

- les améliorations à apporter à la formation initiale des enseignants afin d'inscrire celle-ci dans les objectifs du Contrat pour l'école ;
- l'adéquation du contenu des sections de l'enseignement de promotion sociale sanctionnées par le « Certificat d'aptitudes pédagogiques » aux objectifs poursuivis par le Contrat pour l'école ;
- l'agrément de manuels scolaires ;
- l'évaluation des difficultés d'application des référentiels et des programmes par les enseignants ;
- l'élaboration d'indicateurs en vue d'apprécier la qualité, l'équité et l'efficacité du système d'enseignement ;
- la proposition d'un plan pluriannuel d'évaluations externes.

- b) *Doter notre enseignement d'un système cohérent d'indicateurs; pour ce faire, elle rassemble dans une base de données des informations objectives sur le système éducatif et sur sa capacité à répondre aux objectifs fixés;*

Sur la base des conclusions des deux recherches commanditées à sa demande en 2003 à cette fin, la Commission de pilotage a établi une liste de 51 indicateurs jugés pertinents pour piloter le système éducatif. Dans un premier temps, elle en a retenu 28 en fonction de priorités qu'elle a définies en tenant compte de leur degré de pertinence ainsi que de leur exploitabilité immédiate. Le service des statistiques de l'ETNIC et le Service général du pilotage du système éducatif, travaillent à leur élaboration sous la supervision du comité « PISTE ».

La Commission a approuvé un premier ensemble de 21 indicateurs au printemps 2006. Ils ont été installés sur le site www.enseignement.be. A la fin de l'année, ces indicateurs ont été actualisés avec les données 2004-2005 quand elles étaient accessibles et 9 nouveaux indicateurs ont été approuvés. Cet ensemble de 30 indicateurs fait l'objet d'une publication dans le courant du mois de janvier 2007. Elle sera diffusée dans les établissements scolaires.

La majorité de ces trente indicateurs renseignent sur les élèves : leurs caractéristiques (7 indicateurs), leurs parcours scolaires (3 indicateurs) et leurs résultats (14 indicateurs). Quatre indicateurs aident à mieux cerner le profil des personnels de l'enseignement et les deux derniers traitent des entités organisationnelles.

- c) *Assurer le suivi statistique des élèves en vue de comprendre les décrochages, les problèmes rencontrés, et les orientations successives, en ce compris l'articulation avec les autres opérateurs de formation. Ce suivi statistique permet également d'établir des plans d'échantillonnage pour les études commandées par le Gouvernement. Pour assurer ce suivi statistique, la Commission fait notamment appel à la base de données visée ci-dessus;*

Dans l'état actuel des choses, la Commission de pilotage n'est pas en mesure d'assurer ce suivi statistique puisque la base de données « élèves » n'existe pas encore. Elle est toutefois sur les rails à travers le plan d'action « SIE » développé par les services de l'ETNIC en collaboration avec les administrations générales de l'enseignement, et plus particulièrement le projet « SIEL ». La Commission de pilotage s'est d'ailleurs intéressée à deux reprises aux données qui devaient apparaître dans la base de données SIEL.

- d) *Favoriser la cohérence entre le contenu des programmes, les socles de compétences, les compétences terminales et les profils de formation ainsi que la compatibilité entre les programmes des réseaux et des niveaux d'enseignement;*

Les résultats des différentes consultations des enseignants avaient évoqué le manque de lisibilité des référentiels et des programmes. A la demande de Madame la Ministre-Présidente et sur la base des priorités définies par le

« Contrat pour l'école », la Commission a rendu en sa séance du 19 décembre un avis qu'elle a transmis à Madame la Ministre-Présidente à propos de l'applicabilité des référentiels et des programmes.

e) *Définir annuellement le plan des orientations et des thèmes prioritaires de formations interréseaux;*

La Commission de pilotage a rempli cette mission et a transmis ses propositions au Gouvernement ainsi que le prévoient les décrets.

f) *Donner un avis sur les programmes de formation «réseaux» et «interréseaux»;*

Tout comme le point précédent, la Commission de pilotage a rempli cette mission et transmis ses avis au Gouvernement dans les délais impartis.

g) *Présenter au Gouvernement une proposition motivée sur le choix des opérateurs chargés de mettre en œuvre les formations interréseaux;*

Cette mission a également été remplie par la Commission de pilotage.

h) *Proposer des critères d'évaluation des formations interréseaux;*

En 2003, la Commission a déterminé une série de critères d'évaluation qu'elle a communiqués à l'IFC.

i) *Consacrer, dans son rapport annuel, un titre particulier à la formulation de propositions visant à adapter ou améliorer les formations interréseaux en se fondant notamment sur les évaluations réalisées par l'IFC et à favoriser la cohérence des formations organisées;*

L'évaluation des formations organisées par l'IFC au cours de l'année scolaire 2004-2005 a été portée à l'ordre du jour de la réunion du 17 janvier 2006. La Commission de pilotage a pris acte du rapport présenté et approuvé les propositions formulées par l'IFC lui-même pour adapter, améliorer et favoriser la cohérence entre les formations qu'il organise, à savoir:

- corriger certains intitulés ou objectifs;
- adapter les durées, les tailles des groupes des formations ainsi que les profils des formateurs pour répondre au mieux à l'exigence légitime de qualité et de pertinence des formations.

L'évaluation des formations organisées par l'IFC au cours de l'année scolaire 2005-2006 figure à l'ordre du jour de la réunion du 23 janvier 2007.

j) *Coordonner les travaux des Commissions de programmes et des Commissions des outils d'évaluation et leur diffusion;*

La Commission de pilotage a pris acte des rapports que lui ont transmis les trois Commissions des programmes existantes et a constaté que depuis leur mise sur pied, ces dernières n'ont jamais soulevé de problème de fonctionnement majeur.

La Commission de pilotage s'est prononcée sur la modification introduite dans le décret « Missions », aux articles 35, § 1^{er}, où un point 4° est inséré, et 36, où un § 3bis est inséré, suite au décret du 03/03/04 organisant l'enseignement spécialisé. La modification de l'article 36 est relative à la création de la Commission des programmes pour ce type d'enseignement. Suite à sa délibération lors de la séance du 19 avril 2005, la Commission de pilotage a signalé que l'application de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2004, imposant l'écriture de programmes, était tributaire de l'élaboration préalable de référentiels appropriés conformément à l'article 35, §1^{er}, 4°. Ces référentiels n'ont pas encore été produits.

En ce qui concerne les outils d'évaluation, la Commission a, cette année encore, mis en exergue l'ampleur du travail effectué jusqu'ici. Elle attend une élaboration plus intensive des outils d'évaluation destinés au premier degré du secondaire. Elle a demandé aux groupes de travail de lui faire une proposition de modèle d'outil d'évaluation pour le deuxième degré des Humanités générales et technologiques. Elle souligne la nécessité d'intégrer les outils d'évaluation dans le programme de formation continuée de l'IFC et d'une façon générale dans la formation des enseignants.

k) *Articuler les efforts de recherche et développement en éducation des universités et des hautes écoles et de veiller à faire bénéficier les établissements scolaires des résultats. A cette fin, elle définit des plans pluriannuels de recherche fixant les priorités et les objectifs à atteindre;*

Au courant du mois de janvier 2005, la Commission a déterminé le plan pluriannuel des recherches en éducation 2005-2006. Un nouveau plan devra être élaboré en 2007.

l) *Rendre un avis sur les projets de programmes d'études conformément aux articles 17, 27, 36 et 50 du décret-missions, conformément aux modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 04-05-05, article 3, point 11 ;*

La Commission de Pilotage a pris la mesure de cette tâche nouvelle, qui lui incombe sans recevoir de moyens supplémentaires : elle en a signalé la lourdeur, la complexité et la redondance, alors que les dispositions antérieures du décret-missions donnaient entière satisfaction. Nonobstant, elle a rendu à deux reprises un avis sur les programmes soumis à son examen en confirmant l'avis remis par les Commissions de programmes.

m) *Eclairer, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement et le Parlement de la Communauté française, notamment sur l'état et l'évolution de son système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles, les écarts par rapport aux plans et aux prévisions;*

A la demande de Madame la Ministre-Présidente, la Commission de pilotage a rendu un avis :

- sur les conséquences des attestations d'orientation délivrées au terme du 1^{er} degré
- sur les améliorations à apporter à la formation initiale des enseignants ;
- sur les améliorations à apporter au CAP ;
- sur l'évaluation des difficultés d'utilisation des différents référentiels et programmes par les enseignants (applicabilité, réconciliation compétences et savoirs, inscription des élèves dans l'espace et le temps) ;
- sur la planification des demandes d'agrément des manuels scolaires, des logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

n) *Etablir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements.*

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

o) *Octroyer l'agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires et aux collections de manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'inspection, conformément au décret du 16 mai 2006.*

Cette mission a été confiée à la Commission de pilotage dans le courant de l'année 2006. Les premières demandes d'agrément ont été introduites en octobre 2006 et la Commission a examiné un premier ensemble de cinquante-sept ouvrages (manuels et outils pédagogiques) en décembre. Elle a agréé 13 manuels scolaires et 15 outils pédagogiques.

3. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

La Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1 ; et a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret « missions »).

De plus, dans ses rapports d'activités 2003 et 2004, la Commission attirait l'attention du Gouvernement sur quatre dispositions qui, selon elle, devraient être modifiées.

Deux de ces propositions étant toujours d'actualité et n'ayant pas été retenues jusqu'ici, la Commission de pilotage en rappelle les titres ci-après et renvoie pour le surplus aux rapports précédents.

- a) *Proposition d'harmonisation des deux décrets relatifs à la formation continuée; en matière de formation en cours de carrière*
- b) *Proposition relative à la mise en œuvre de l'article 25, §1^{er}, 1 du décret « missions ».*

Au cours de l'année 2006, le Gouvernement a pris en compte deux des propositions de la Commission de pilotage :

- a) *Proposition de modification de l'article 35 §1^{er} du décret « missions »*
- b) *Proposition de modification des dispositions du décret « missions » relatives aux rapports d'activités des établissements scolaires (articles 68 et suivants du décret « missions »).*

La Commission de Pilotage se réjouit d'avoir vu aboutir ces deux propositions.

4. Propositions visant à adapter et/ou améliorer les formations interréseaux

Ce point a été développé page 3. au point i).

5. Propositions visant à favoriser la cohérence entre les trois niveaux de formation (P.O. – Réseau – Interréseaux)

En 2004, la Commission de pilotage avait longuement développé ce point ainsi qu'une série de propositions qui n'ont pas été suivies d'effet mais qui restent d'actualité. La Commission de pilotage se propose donc de les reconduire intégralement et renvoie donc au dit rapport d'activités.

6. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice

En 2007, la Commission s'attachera principalement :

- à la poursuite de la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif;
- à l'agrément des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques. Elle devra examiner les 95 demandes restantes introduites jusqu'en décembre 2006 et prévoir que plusieurs centaines de demandes lui parviendront en 2007, vu la planification prévue par le Gouvernement ;
- à l'examen des demandes que le Gouvernement lui adressera.

7. Calendrier des travaux en 2006

<i>Dates des réunions</i>	<i>Objet/décisions</i>
17 janvier 2006	<p>Priorités poursuivies par le « Contrat pour l'école » en relation avec les améliorations à apporter à la formation initiale des enseignants et au CAP.</p> <p>Projet d'avis de la Commission de pilotage relatif aux conséquences des attestations d'orientation délivrées au terme du 1^{er} degré.</p> <p>Avis sur les formations interréseaux projetées pour l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, l'enseignement spécialisé et les CPMS et proposition motivée sur le choix des opérateurs chargés de mettre en œuvre ces formations.</p> <p>Examen de l'avant-projet de décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire.</p> <p>Présentation et discussion du rapport d'évaluation des formations organisées par l'IFC.</p>
21 février 2006	<p>Avis de la Commission de pilotage relatif aux conséquences des attestations d'orientation délivrées au terme du 1^{er} degré.</p> <p>Présentation des résultats de l'évaluation externe en lecture en 5^{ème} secondaire.</p> <p>Présentation de l'avant-projet de décret relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire.</p> <p>Proposition du rapport annuel de la Commission de pilotage.</p> <p>Examen de la demande du SeGEC d'accéder aux formulaires complétés par les enseignants lors des trois consultations menées par les Facultés universitaires Saint-Louis, ceci afin d'approfondir l'analyse relative à la formation et l'applicabilité des programmes.</p>
28 mars 2006	<p>Proposition de programmation des agréments des manuels scolaires, des logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire.</p>

	<p>Avis sur les programmes de formation « Méso/réseaux ».</p> <p>Modification de la procédure d'approbation des programmes scolaires.</p>
25 avril 2006	<p>Indicateurs de l'enseignement : examen des 12 indicateurs déjà réalisés. Production d'indicateurs aux niveaux intermédiaires.</p> <p>Collecte d'informations sur le système éducatif : proposition de plan de travail.</p> <p>Examen des propositions des Conseils généraux dans le cadre des améliorations à apporter à la formation initiale des enseignants afin de l'inscrire dans les objectifs du Contrat pour l'école.</p>
20 juin 2006	<p>Validation des données demandées aux établissements dans le cadre du projet Siel.</p> <p>Examen des rapports d'activités des Commissions des programmes.</p> <p>Indicateurs de l'enseignement : proposition d'un plan de diffusion et examen des indicateurs 4, 5, 6, 10, 13, 18, 22, 32, 33.</p> <p>Proposition d'avis conjoint de la Commission de pilotage et de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale sur l'adéquation des contenus des sections de promotion sociale sanctionnées par le Certificat d'Aptitude Pédagogique aux objectifs poursuivis par le « Contrat pour l'école ».</p> <p>Proposition de la Commission de pilotage sur les améliorations à apporter à la formation initiale établie sur la base des avis communiqués par les Conseils généraux.</p> <p>Point d'information sur le décret relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques et sur sa mise en œuvre.</p>
26 septembre 2006	<p>Examen des rapports d'activités des trois Commissions des outils d'évaluation.</p> <p>Détermination de l'agenda des réunions de la Commission en fonction des missions assignées par décret et des priorités définies par le « Contrat pour l'école ».</p> <p>Définition des orientations et thèmes prioritaires des</p>

	<p>formations interréseaux compte tenu des objectifs et priorités définis dans le « Contrat pour l'école » et transmission à Madame la Ministre-Présidente.</p> <p>Avis sur les différents programmes d'enseignement transmis par la Ministre-Présidente dans le cadre de la nouvelle procédure d'approbation.</p> <p>Décret relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques : état d'avancement.</p> <p>Modification du décret « Missions » en ce qui concerne les rapports d'activités des établissements scolaires et les compétences minimales en mathématiques à l'issue de la section de qualification.</p>
24 octobre 2006	<p>Finalisation de l'avis conjoint sur les améliorations à apporter à la formation initiale des enseignants.</p> <p>Projet d'avis sur l'évaluation des difficultés éprouvées par les enseignants dans l'utilisation des différents référentiels et programmes (applicabilité, réconciliation compétences et savoirs, inscription des élèves dans l'espace et le temps).</p> <p>Agrément des manuels scolaires : état d'avancement.</p> <p>Examen des nouveaux indicateurs de l'enseignement.</p>
19 décembre 2006	<p>Examen des cinquante-sept premières demandes d'agrément de manuels scolaires, sur la base des avis de l'inspection.</p> <p>Evaluations externes : état d'avancement de la mise en oeuvre du décret.</p> <p>CEB : état d'avancement de la mise en oeuvre du décret.</p> <p>Avis sur l'évaluation des difficultés éprouvées par les enseignants dans l'utilisation des différents référentiels et programmes (applicabilité, réconciliation compétences et savoirs, inscription des élèves dans l'espace et le temps) et transmission à Madame la Ministre-Présidente.</p> <p>Avis sur quatre programmes d'enseignement transmis par la Ministre-Présidente dans le cadre de la nouvelle procédure d'approbation.</p>